

NORME
INTERNATIONALE

ISO
11521

Première édition
1996-05-15

**Valeurs mobilières — Structure des
messages type interdépositaires**

iTeh ~~STANDARD PREVIEW~~ *Securities — Scheme for interdepository message types*
(standards.iteh.ai)

[ISO 11521:1996](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996>



Numéro de référence
ISO 11521:1996(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11521 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque et services financiers liés aux opérations bancaires*, sous-comité SC 4, *Valeurs mobilières*.

Les annexes A à C de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

[ISO 11521:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996>

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

Il est généralement admis que l'élaboration et l'utilisation de normes concernant l'échange d'informations entraînent une réduction des coûts et une amélioration de la sécurité.

Partie intégrante du domaine des services financiers au sens large, le secteur des valeurs mobilières doit traiter un volume important et croissant d'informations capitales et les mettre en rapport avec les systèmes financiers qui les prennent en charge.

Il existe à la fois un nombre important de données par transaction et un nombre considérable de participants hétérogènes. Alors que les marchés internationaux poursuivent leur rapprochement, les biens décrits par les données sur valeurs mobilières ainsi que leur valeur monétaire continuent à progresser.

iTeh STANDARD PREVIEW
standards.iteh.ai
La présente Norme Internationale traite de la syntaxe des messages utilisés pour l'échange entre les dépositaires centraux de valeurs mobilières et les organismes de compensation ou les institutions remplissant ce rôle.

ISO 11521:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/11521-1996/iso-11521-1996
541e7664729e/iso-11521-1996
La présente Norme Internationale complète l'ISO 7775, qui traite de la syntaxe régissant le format et le contenu des messages entre institutions.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11521:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996>

Valeurs mobilières — Structure des messages type interdépositaires

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale décrit le contenu et le format des messages utilisés par les dépositaires centraux de valeurs mobilières (CSD) et les organismes de compensation ou les institutions remplissant ce rôle. Elle traite des instructions et des autres types de communication entre CSD dans le cadre du règlement et de la gestion des valeurs mobilières au niveau international.

La présente Norme internationale est applicable aux messages transmis par formulaires, télex ou télécommunications. Elle concerne le message proprement dit, qui est indépendant de la méthode de communication; toutefois il convient d'utiliser le format des zones de messages décrit dans les articles 10 et 11 dans le cas des télécommunications. Les formats de l'en-tête, de la fin de message et des séparateurs de zones ne sont pas prescrits dans la présente Norme internationale, car ils dépendent de facteurs tels que le moyen de transmission et les accords bilatéraux entre l'expéditeur et le destinataire du message. Cependant, l'en-tête doit indiquer au minimum l'expéditeur, le destinataire ainsi que la date et le type de message.

Si, en raison de l'accord bilatéral entre l'expéditeur et le destinataire du message, un message conforme à la présente Norme internationale doit être protégé par un dispositif de test ou tout autre moyen d'authentification, il convient que les données relatives à ce dispositif d'authentification ne soient pas incluses dans le texte de ce type de message.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3166:1993, *Codes pour la représentation des noms de pays*.

ISO 4217:1990, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds*.

ISO 6166:1987, *Valeurs mobilières — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)*.

ISO 8532:—¹⁾, *Valeurs mobilières — Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

1) À publier. (Révision de l'ISO 8532:1986)

3.1 Définitions des termes généraux

3.1.1 message: Communication contenant une ou plusieurs opérations, ou des informations relatives à ces opérations.

3.1.2 message type (MT): Classification particulière pour des messages qui ont une ou des fonction(s) définie(s) et un contenu.

3.1.3 code de message type: Code qui désigne la fonction et/ou l'action à entreprendre nécessitée(s) par ce message. Le code est toujours à trois chiffres.

3.1.4 zone: Plus petit élément, identifié par une étiquette ou un nom, dans un texte de message.

3.1.5 étiquette de zone: Ensemble unique de caractères utilisés dans les messages formatés qui identifie la signification de la zone de données qui lui est propre.

NOTE 1 Les caractères peuvent être deux chiffres ou deux chiffres suivis d'une lettre majuscule en troisième position. Une lettre minuscule en troisième position signifie que plusieurs options existent pour ce code. Ces options, ainsi que les descriptions de zones, sont décrites aux articles 10 ou 11, excepté l'option "s" reprise en 6.4.

3.1.6 zone secondaire: Division prédéterminée d'une zone.

NOTE 2 Une zone peut être constituée de deux ou plusieurs zones secondaires. Si nécessaire, les zones secondaires sont séparées par des symboles spéciaux, par exemple "/", "///".

3.1.7 format: Description de la structure et de la/des limite(s) d'utilisation des données dans le domaine des télé-transmissions.

3.1.8 CSD: Dépositaire central de valeurs mobilières, organisme de compensation ou institution remplissant ce rôle.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541766472950/iso-11521-1996>

NOTE 3 Dans le cadre d'une transaction spécifique, le CSD qui transmet ou reçoit le message correspond soit au CSD titulaire du compte, soit au CSD domiciliataire du compte. Le CSD domiciliataire du compte est celui qui détient les valeurs mobilières qui seront traitées au bénéfice du CSD titulaire du compte (le CSD expéditeur ou le CSD destinataire). Le CSD expéditeur est celui qui remet les valeurs mobilières au CSD destinataire selon le flux des valeurs mobilières.

Le message peut aussi faire référence à un troisième CSD qui, dans le flux des valeurs mobilières, peut intervenir avant le CSD expéditeur, après le CSD destinataire ou entre les deux.

3.2 Définitions des messages types

3.2.1 525 Transactions de réception/livraison entre dépositaires centraux/organismes de compensation

Ce message est échangé entre CSD à des fins de préavis, d'instruction, d'annulation, de confirmation, de refus, de contre-passation, d'avis, d'ajout, de modification, d'accusé de réception, de rejet ou d'information dans le cadre de transactions de réception ou de livraison de valeurs mobilières (matériellement ou par virement) en provenance ou à destination d'une partie spécifiée, sans règlement ou avec règlement.

Il prend en charge les transactions initiées par des membres ou des participants de ces CSD.

L'utilisation de ce message est régie par des accords bilatéraux. L'utilisation des zones facultatives dépend de la fonction du message, du type de transaction concernée et des accords préétablis entre l'expéditeur et le destinataire du message.

Les termes "réception/livraison sans règlement" et "réception/livraison avec règlement" indiquent la manière dont la transaction doit être ou a été exécutée par les CSD, et ne reflètent pas nécessairement les conditions initiales de l'opération.

Ce message peut être utilisé comme message unique ou multiple. S'il est utilisé comme message multiple, toutes les transactions doivent se référer à la même fonction du message, au même compte et à la même valeur mobilière.

3.2.2 585 Transactions administratives entre dépositaires centraux/organismes de compensation

Ce message est échangé entre CSD relativement à des activités liées à la gestion, sans rapport avec une opération spécifique sur des valeurs mobilières.

Il est utilisé à des fins d'instruction, d'annulation, de modification, d'ajout, de confirmation, de contre-passation, d'avis, de refus, d'accusé de réception, de rapport ou d'information dans le cadre de transactions liées à

- la réception ou la livraison de valeurs mobilières (matériellement ou par virement) dans le cadre d'un réalignement ou d'un repositionnement des positions des titres entre CSD ou entre différents comptes domiciliés par un CSD;
- l'inscription de titres au sein des relations entre CSD;
- la distribution de reçus (par exemple des certificats représentatifs) représentant des positions de titres immobilisés ou dématérialisés chez les CSD.

L'utilisation des zones facultatives et des mots de codes subsidiaires est régie par la fonction du message, le type de transaction concernée et les accords préétablis entre l'expéditeur et le destinataire du message.

Lorsque ce message contient plusieurs transactions, toutes les transactions citées doivent se référer à la même fonction et au même compte du CSD titulaire du compte chez le CSD domiciliaire du compte.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Tableau

Le schéma suivant (voir figure 1) illustre la façon selon laquelle les transactions relatives aux valeurs mobilières sont organisées et identifiées.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996>

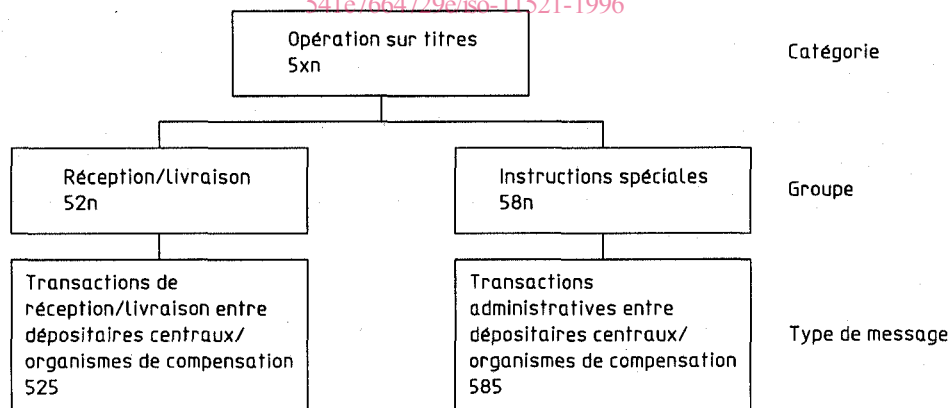


Figure 1

5 Structure des codes de messages type

Un message type est identifié par un code à trois chiffres dont la structure est la suivante:

- y-- = catégorie
- yx- = groupe
- yxn = type

5.1 Catégorie

5-- = opérations sur titres

5.2 Groupe

52- = ordres de réception et de livraison

58- = instructions spéciales

5.3 Messages type (MT)

5.3.1 Messages de réception/livraison

525 = Transactions de réception/livraison entre dépositaires centraux/organismes de compensation

5.3.2 Messages administratifs

585 = Transactions administratives entre dépositaires centraux/organismes de compensation

6 Conventions de représentation des textes de messages normalisés

6.1 Représentation

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.itech.ai)

Les caractères utilisés dans une zone de données doivent être des caractères définis dans les Normes internationales correspondantes, sauf en ce qui concerne les codes de contrôle de communication ou les codes de séparation de zones.

ISO 11521:1996

[https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-](https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996)

[541e7664729e/iso-11521-1996](https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996)

n: chiffres

a: lettres

α: lettres et chiffres

x: tous caractères possibles y compris les blancs, mais en excluant les "retour chariot" et "mise à la ligne"

d: représente une valeur numérique qui prend toujours la même forme. La valeur doit toujours contenir au moins un chiffre. La partie décimale peut être omise mais la virgule doit figurer. Aucun espace blanc ni aucun autre symbole ne sont permis

∅: espace blanc

NOTE 4 Conformément à de précédents documents, la présente Norme internationale représente les caractères utilisés de la manière décrite ci-dessus; cependant, dans certaines Normes internationales, d'autres symboles de représentation des caractères sont utilisés.

6.2 Indications de longueur

nn: longueur fixe

nn: longueur maximale

nn*nn: nombre maximal de lignes et longueur maximale d'une ligne

La longueur comprend la virgule décimale.

6.3 Délimitations de zones secondaires

Dans la définition du format d'une zone particulière, les zones secondaires facultatives figurent entre crochets [...].

6.4 Représentation des adresses

Un "s" à la troisième position d'une étiquette de zone représente les options d'adresses. Les adresses doivent être représentées de l'une des manières suivantes:

A —	Ligne facultative du numéro de compte et identificateur du système d'adressage utilisé	[/34×] 16×
C —	Ligne facultative du numéro de compte seulement	/34×
D —	Ligne facultative du numéro de compte et adresse postale complète	[/34×] 4*35×

La première position de la ligne du numéro de compte doit être une barre oblique.

6.5 Représentation des codes monnaies et des codes pays

Pour la représentation des noms de monnaies et de pays dans les messages, le code alphabétique à 3 lettres de l'ISO 4217 doit être utilisé pour les noms de monnaies et le code à 2 lettres de l'ISO 3166 doit être utilisé pour les noms de pays.

7 Zones dans l'ordre numérique

Étiquette de zone	Définition des zones	Pour détails, voir
—	En-tête	10.1
18A	Nombre de transactions	10.2
20	Référence de l'expéditeur	10.3
21	Référence associée	10.4
23	Fonction du message	10.5
26H	Type de transaction	10.6
26J	Demande de priorité	10.7
30	Date	10.8
31P	Date et place de négociation	10.9
32r	Montant de la contrevaletur en espèces	10.10
33T	Cours de négociation	10.11
35a	Numéro/date de coupon	10.12
35A	Quantité de titres	10.13
35B	Identification des titres	10.14
35E	Numéros de certificat	10.15
57s	Compte d'institution	10.16
58s	Bénéficiaire des fonds	10.17
60A	Position à l'ouverture	10.18
60B	Position à la clôture	10.19
71B	Détail des frais	10.20
71C	Autres frais	10.21
72	Informations complémentaires pour le destinataire du message	10.22
77D	Détail de l'inscription nominative	10.23
80C	Zone rédactionnelle	10.24
81s	Donneur d'ordre d'initiateur	10.25
82s	Expéditeur des titres	10.26
83s	Identification du compte	10.27
84s	Dépositaire concerné	10.28
85s	Compte du CSD expéditeur domicilié chez le CSD destinataire	10.29
87s	Destinataire des titres	10.30
88s	Bénéficiaire des titres	10.31
—	Fin de message	10.32

8 Zones dans l'ordre alphabétique

Définition des zones	Étiquette de zone	Pour détails, voir
Autres frais	71C	10.21
Bénéficiaire des fonds	58s	10.17
Bénéficiaire des titres	88s	10.31
Compte d'institution	57s	10.16
Compte du CSD expéditeur domicilié par le CSD destinataire	85s	10.29
Cours de la négociation	33T	10.11
Date	30	10.8
Date et place de la négociation	31P	10.9
Demande de priorité	26J	10.7
Destinataire des titres	87s	10.30
Dépositaire concerné	84s	10.28
Détail de l'inscription nominative	77D	10.23
Détail des frais	71B	10.20
Donneur d'ordre d'initiateur	81s	10.25
En-tête	—	10.1
Expéditeur des titres	82s	10.26
Fin de message	—	10.32
Fonction du message	23	10.5
Identification du compte	83s	10.27
Identification des titres	35B	10.14
Informations complémentaires pour le destinataire du message	72	10.22
Montant de la contrevaletur en espèces	32r	10.10
Nombre de transactions	18A	10.2
Numéro/date de coupon	35a	10.12
Numéros de certificats	35E	10.15
Position à l'ouverture	60A	10.18
Position à la clôture	60B	10.19
Quantité de titres	35A	10.13
Référence associée	21	10.4
Référence de l'expéditeur	20	10.3
Type de transaction	26H	10.6
Zone rédactionnelle	80C	10.24

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11521:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-54b9-541e7664729e/iso-11521-1996>

9 Matrice de zones/messages type (voir articles 7 et 8)

La légende de la matrice (voir tableau 1) est la suivante:

O indique que la zone est obligatoire dans ce message type.

F indique que la zone est facultative dans ce message type.

OR ou FR indique que la zone apparaît dans la partie répétitive de ce message type (obligatoire ou facultative).

OOR indique que la zone apparaît à la fois dans la partie commune (obligatoire) et dans la partie répétitive (obligatoire).

OORFR indique que la zone apparaît une fois comme zone obligatoire dans la partie commune, et deux fois dans la partie répétitive comme zone obligatoire et comme zone facultative.

ORFRFR indique que la zone apparaît une fois comme zone obligatoire dans la partie répétitive, et deux fois comme zone facultative dans la partie répétitive.

Des zones facultatives peuvent être rendues obligatoires par les parties concernées.

Tableau 1 — Matrice de zones/messages type

Étiquette de zone	MT	
	525	585
18A	O	O
20	OORFR	OOR
21	ORFRFR	OR
23	O	O
26H	OR	OR
26J	FR	FR
30	FR	FR
31P	FR	—
32r	FR	—
33T	FR	—
35a	FR	FR
35A	OR	OR
35B	O	OR
35E	FR	FR
57s	FR	—
58s	FR	—
60A	F	FR
60B	F	FR
71B	FR	FR
71C	FR	—
72	F	F
77D	FR	FR
80C	FR	FR
81s	FR	FR
82s	FR	FR
83s	F	F
84s	FR	FR
85s	F	—
87s	FR	FR
88s	FR	—

ISO 11521:1996
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baccf667-1d6e-42b5-88b9-541e7664729e/iso-11521-1996>

10 Description générale des zones

NOTE 5 Le présent article décrit toutes les zones utilisées. Lorsqu'une zone a une application particulière (sous le même nom ou sous un nom différent) dans un ou plusieurs autres messages type, cela est indiqué par un renvoi à l'article 11, où les descriptions spécifiques sont données.

	Étiquette de zone	Définition	Format
10.1	—	<p>En-tête</p> <p>L'en-tête dépend du système de transmission et identifie, avec suffisamment de précision et au minimum, l'expéditeur, le destinataire, la date et le type du message.</p> <p>L'en-tête précède immédiatement le texte du message.</p>	
10.2	18A	<p>Nombre de transactions</p> <p>Cette zone spécifie le nombre de transactions contenues dans le message (c'est-à-dire le nombre de fois où la partie répétitive qui précède immédiatement cette zone apparaît dans le message).</p>	5n
10.3	20	<p>Référence de l'expéditeur</p> <p>Cette zone indique la référence de l'expéditeur du message ou de la transaction. Voir applications particulières en 11.1.2 et 11.2.2.</p>	16x

	Étiquette de zone	Définition	Format
10.4	21	<p>Référence associée</p> <p>Cette zone contient la référence à la transaction ou au message associé. Voir applications particulières en 11.1.2 et 11.2.2.</p>	16×
10.5	23	<p>Fonction du message</p> <p>Cette zone identifie la fonction du message.</p>	16×
10.6	26H	<p>Type de transaction</p> <p>Cette zone identifie le type de transaction concerné.</p>	16×
10.7	26J	<p>Demande de priorité</p> <p>Cette zone définit la priorité selon laquelle l'exécutant doit traiter l'instruction.</p> <p>Les niveaux de priorité sont régis par des instructions permanentes entre l'expéditeur et le destinataire du message. Le niveau 1 doit désigner le cas échéant, le niveau de priorité le plus élevé.</p> <p>Si cette zone fait défaut, une priorité normale, définie selon les instructions permanentes, est requise.</p>	1n
10.8	30	<p>Date</p> <p>Cette zone spécifie une date associée à la transaction contenue dans le message. Sa signification dépend du type de message ou transaction. Pour plus de détails, se reporter aux messages type correspondant (c'est-à-dire pour MT 525, voir 11.1.2, et MT 585, voir 11.2.2).</p>	6n
10.9	31P	<p>Date et place de négociation</p> <p>Cette zone indique la date de la négociation (c'est-à-dire 6n) et éventuellement, le marché sur lequel elle a eu lieu.</p> <p>Lorsqu'elle est spécifiée, la place doit identifier la place boursière ou tout autre marché où la négociation a été conclue, de préférence par le Code de bourse et marché réglementés à 4 caractères (voir ISO 10383 [4]).</p>	6n[29×]
10.10	32r	<p>Montant de la contrevaletur en espèces</p> <p>Cette zone définit le montant total à encaisser ou à payer en échange des titres.</p> <p>L'option A doit s'utiliser lorsque la date de valeur de la transaction diffère de la date d'encaissement ou de paiement des titres.</p> <p>Le format de l'option A est le suivant:</p> <p>6n3a15d</p> <p>où les zones secondaires 1, 2 et 3 indiquent respectivement la date de valeur, le code monnaie et le montant.</p> <p>Le format de l'option B est le suivant:</p> <p>3a15d</p> <p>où les zones secondaires 1 et 2 définissent respectivement le code monnaie et le montant.</p>	A, B
10.11	33T	<p>Cours de négociation</p> <p>Cette zone indique le code monnaie et le cours de négociation convenu. Lorsque le code n'est pas au format ISO, la zone secondaire 1 (c'est-à-dire 3a) contient éventuellement l'un des codes suivants:</p>	3a15d